COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

SUBVENTION COMMUNALE POUR L'ACHAT DE VEHICULES OU MACHINES AGRICOLES (annexe 2a)

REQUÉRANT ☐ célibataire ☐ marié ☐ séparé/divorcé

Véhicule ou machine ☐ Neuf/ve ☐ D'occasion

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

N° tél. _____

Adresse e-mail _____

Coordonnées bancaires _____

Déclaration

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir pris connaissance des articles de la directive mentionnés au verso et autorise(nt) par la présente le service des contributions de la commune de Val de Bagnes à transmettre les renseignements concernant les points ci-dessous.

Lieu et date _____

Signature(s) requérant : _____ Conjoint : _____

Ne pas remplir

Année de taxation _____

Requérant, revenu soumis à l'IFD

Bénéficie de la subvention ☐

Bénéficie de ½ de la subvention ☐

Requérant, fortune imposable

Bénéficie de la subvention ☐

Bénéficie de ½ de la subvention ☐

Val de Bagnes, le _____ Service des contributions _____

Bâtiments, bourgeoisie et agriculture – Agriculture
Chemin du Paquet 2 – 1941 Vollèges
Tél. 027 564 66 62 – agriculture@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

EXTRAIT DE LA DIRECTIVE FIXANT L'AIDE COMMUNALE POUR L'ACHAT DE VEHICULES OU MACHINES AGRICOLES et diverses installations

Subventions véhicules ou machines agricoles au 1er janvier 2023

1. La Commune accorde une subvention pour l'achat de machines agricoles dont la valeur à neuf dépasse CHF 10'000.- (excepté Twister).
2. Pour les véhicules ou machines achetés individuellement, une subvention de 20% du prix d'achat (reprise déduite) est accordée, mais au maximum 20% du prix subventionnable.
3. Pour les véhicules ou machines achetés en commun, une subvention de 40% du prix d'achat (reprise déduite) est accordée, mais au maximum 40% du prix subventionnable.
4. Pour les machines en lien avec l'efficience des ressources, soit : pendillards, équipement pour épandage par tuyau, semoir semi-direct, outils de préparation du sol en bandes, une subvention de 40% du prix d'achat (reprise déduite) est accordée, mais au maximum 40% du prix subventionnable.
5. Les véhicules et machines d'occasion sont également subventionnés si leur valeur est d'au moins CHF 30'000.-.
6. La subvention n'est allouée qu'aux requérants dont le revenu net imposable ne dépasse pas CHF 66'000.- pour les célibataires et CHF 100 000.- pour les mariés et la fortune CHF 600'000.- pour les célibataires et CHF 800'000.- pour les mariés et qu'une fois en l'espace de 15 ans ou au moins 4000 heures pour les tracteurs, transporter et véhicules porte outil et 15 ans pour les autres machines. En cas de dépassement soit de la fortune soit du revenu, seule la moitié de la subvention est accordée.

Types de véhicules machines et diverses installations	**Conditions**		**Prix subventionnable**
	Surfaces	UGB	
Transporteur	Dès 5 ha		CHF 120'000.-
Tracteur	Dès 5 ha		CHF 120'000.-
Véhicules de manutention		Dès 10 UGB	CHF 80'000.-
Véhicules porte-outils	Dès 5 ha		CHF 100'000.-
Moissonneuse	Dès 20 ha de terre ouverte (TO)		CHF 250'000.-
Récolteuse de pdt	Dès 5ha de TO		CHF 100'000.-
Griffe à fourrage		Dès 10 UGB	CHF 50'000.-
Système de traite		Dès 10 UGB	CHF 80'000.-
Génératrice			CHF 20'000.-
Tapis d'écurie et attache			CHF 50'000.-
Évacuateur à fumier		Dès 10 UGB	CHF 25'000.-
Tank à lait			CHF 20'000.-
Refroidisseur			CHF 50'000.-
Banque frigorifique			CHF 50'000.-
Souffleur et doseur			CHF 30'000.-
Séchoir			CHF 15'000.-
Arrosage (enrouleur)	Dès 5ha		CHF 25'000.-
Pompe, mixeur à lisier			CHF 25'000.-

Bâtiments, bourgeoisie et agriculture – Agriculture
Chemin du Paquet 2 – 1941 Vollèges
Tél. 027 564 66 62 – agriculture@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

Grue à fumier			CHF 20'000.-
Auto-chargeuse			CHF 70'000.-
Botteleuse			CHF 30'000.-
Types de machines et diverses installations	**Conditions**		**Prix subventionnable**
Bétaillère			CHF 20'000.-
Chargeur frontal			CHF 15'000.-
Motofaucheuse			CHF 25'000.-
Faucheuse			CHF 25'000.-
Faneur-andaineur			CHF 25'000.-
Pirouette			CHF 25'000.-
Mélangeuse			CHF 60'000.-
Ensileuse à maïs et herbe	Dès 10ha TO		CHF 60'000.-
Presse, enrubanneuses	Dès 5ha TO		CHF 70'000.-
Remorque d'ensilage	Dès 5ha TO		CHF 50'000.-
Autres outils pour moissonneuse	Dès 20 ha TO		CHF 50'000.-
Outils pour culture des pdt	Dès 5ha de TO		CHF 40'000.-
Protection des cultures	Dès 5ha TO		CHF 30'000.-
Combinaison	Dès 5ha TO		CHF 50'000.-
Herse			CHF 20'000.-
Sarcleuse/ Buteuse	Dès 5 ha TO		CHF 20'000.-
Déchaumeuse	Dès 5ha TO		CHF 20'000.-
Semoir semis direct			CHF 70'000.-
Outils de préparation du sol en bandes (Strip Till)			CHF 35'000.-
Equipement pour épandage par tuyau souple			CHF 20'000.-
Citerne avec pendillard			CHF 70'000.-
Semoir	Dès 5 Ha TO		CHF 25'000.-
Charrue	Dès 5 Ha TO		CHF 25'000.-
Citerne à purin			CHF 30'000.-
Épandeuse à fumier			CHF 40'000.-